

**Arrêté n°DEC2-2024-05 du 6 septembre 2024 nommant le président de jury de  
l'examen conduisant à l'obtention  
du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique  
(CAFFA)**

**Académie de Paris**  
(Session 2025)

Le Recteur de la région académique Ile-de-France, Recteur de l'Académie de Paris, Chancelier des Universités de Paris et d'Ile-de-France ;

**Vu** les articles D.222-4 à D.222-10-1 du Code de l'éducation ;

**Vu** le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

**Vu** l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

**Vu** l'arrêté d'ouverture du 9 septembre 2022 visant à l'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

**Vu** la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

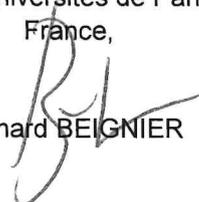
**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Est nommé, pour la session 2025, président de jury du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) de l'académie de Paris, Monsieur Peter Steck, Inspecteur d'Académie – Inspecteur Pédagogique Régional.

**ARTICLE 2** : Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 septembre 2024

Le Recteur de la région académique Ile-de-  
France,  
Le Recteur de l'Académie de Paris,  
Chancelier des Universités de Paris et d'Ile-de-  
France,

  
Bernard BEIGNIER